



LES FICHES DE SIGNALEMENT

Signalement Hygiène et Sécurité

Art 3 du décret 85-603, NDS 2007-100

Fiche matérielle, facilement accessible par tous, pour signaler, poser des questions et/ou proposer des améliorations concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Donnée à la hiérarchie, l'agent peut transmettre une copie à la CGT contact@cgt-sdmis.fr

Registre hygiène et sécurité

Fiche de signalement hygiène et sécurité n°.....

(Direction / Group / Année / n°)

Tonne 1 (unités fonctionnelles) Tonne 2 (préparations à l'intercession) Tonne 3 (intercession)

Direction : Groupement : CT / Entité :

Identité du / des déclarant(s) (à remplir par l'agent)

Nom : Prénom : Fonction :

Nom : Prénom : Fonction :

Observations, suggestions (à remplir par l'agent)

Heure : Lieu :

Observations ou suggestions (risques ou dangers constatés, défauts de matériel...) :

Suggestions, mesures d'amélioration préconisées :

Suites données / Mesures correctives (à valider par le chef de groupement)

Mesure(s) concertée(s) proposée(s) par : Assurant de protection / Chef de caserne / Chef de groupement	Proposée par	Validé	N° de Garantie	Date initialisation	Etat d'avancement (oui, en cours, non)	Date finalisation

Degré d'urgence estimé par le chef de groupement :

Date :	Date :	Date :	Date :
VISA AGENT	VISA HIERARCHIE 1	VISA HIERARCHIE 2	VISA Chef de groupement

Transmission : Assurant de protection Directeur GALS Autres directions :

Pour information Pour être en compte

Com SSM Formation Ressources humaines Opérationnel Institutionnel Accueil

SDMIS SAPEURS POMPIERS	FICHE DE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION DE TRAVAIL PARTICULIÈRE IMPACTANT LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	VERSION MARS 2019 ANNEXE 1 NDS 2019-029
Fiche à transmettre à un membre de la cellule de veille de votre choix		
AUTEUR DU SIGNALEMENT		
<ul style="list-style-type: none"> • Nom et prénom : • Statut : SPP – SPV – PATS • Direction / groupement / service / caserne : • Numéro(s) de téléphone : • Mail : • Date du signalement : 		
PERSONNES CONCERNÉES ET TÉMOINS ÉVENTUELS		
<ul style="list-style-type: none"> • Nom, prénom, fonction des personnes concernées <ul style="list-style-type: none"> • Nom, prénom, fonction des témoins 		
DESCRIPTION DE LA SITUATION DONNANT LIEU À UN SIGNALEMENT <i>(description factuelle des événements)</i>		
D'autres situations ou événements similaires se sont-ils déjà produits précédemment ? Si oui, indiquer les dates ou périodes.		

Signalement RPS

Circulaire du 25 juillet 2014, NDS 2019-029

Tout agent qui considère être dans une situation de travail dégradée impactant sa qualité de vie ou qui en est témoin.

A transmettre à un membre de la cellule de son choix et/ou à la CGT qui la transmettra et la suivra. contact@cgt-sdmis.fr

Seuls sont étudiés les éléments qui font l'objet d'une fiche de signalement nominative...

Les échanges sont soumis au secret professionnel ou médical!

Danger grave et imminent

Art 5-1 du décret 85-603, Art 2 arrêté du 15 mars 2001 et NDS 2007-68

Sauf pour les missions opérationnelles et sans créer une nouvelle situation de danger, un agent peut se retirer d'une situation pour un motif raisonnable de danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé ou une défectuosité dans les systèmes de protection.

Il faut aviser immédiatement son supérieur hiérarchique et un représentant du personnel CGT ([06.51.18.43.50](tel:06.51.18.43.50)). En cas de conflit, la CGT prendra des précautions et un CHSCT pourra être convoqué en urgence.

La CGT des agents du SDMIS
www.cgt-sdmis.fr

19 ave. DEBOURG 69007 LYON
06.51.18.43.50